

# COMITÉ DE COORDINATION DES AÉROPORTS FRANÇAIS

Assemblée plénière – 11 janvier 2019

La quinzième assemblée plénière du comité de coordination des aéroports français (CCAF) s'est tenue le :

**Vendredi 11 janvier 2019 à 9h30**  
**Amphithéâtre de la DGAC**  
**50, rue Henry Farman Paris 15e**

L'ordre du jour de la séance était le suivant :

- 1 - Activité des comités exécutifs**  
pour les aéroports parisiens  
pour Figari-Sud-Corse  
pour Nice-Côte d'Azur et Cannes-Mandelieu  
pour Lyon-Saint-Exupéry, Annecy-Meythet et Chambéry-Aix-Les-Bains
- 2 - Travaux de réhabilitation de la piste 08/26 de Paris-Orly en 2019**
- 3 - Redevance de coordination et de facilitation d'horaires sur les aéroports français**  
Avis du CCAF sur la proposition de COHOR relative au tarif de la redevance de coordination
- 4 - Information sur les sanctions prononcées pour les manquements aux obligations relatives aux créneaux horaires**
- 5 - Questions diverses**  
Travaux de révision des Worldwide slot guidelines (WSG)

La séance s'est déroulée en français.

L'assemblée plénière était présidée par la DGAC (DTA/SDA).

Le nombre de présents était de 16, dont 4 transporteurs aériens, 1 association de transporteurs aériens, 5 exploitants d'aéroports et 1'UAF, association d'exploitants d'aéroports (cf. Annexe 1).

Il n'y a pas eu de commentaires sur l'ordre du jour proposé.

- 1 - Activité des comités exécutifs**  
**. pour les aéroports parisiens**

**Sur l'aéroport de Paris-Charles-de-Gaulle :**

➤ Evolution des infrastructures

Les principales évolutions d'infrastructures récentes, présentes et futures sont rappelées, à savoir :

- La piste 4 fermée pour travaux à l'été 2018 sans nécessiter l'ajustement des paramètres de coordination.
- La construction de la jonction entre les satellites 1 et 3 du Terminal 1 jusqu'à fin 2020.

- La réhabilitation du terminal 2B et la construction du bâtiment de liaison entre les terminaux 2B et 2D jusqu'en mai 2020.

➤ Evolution des paramètres de coordination

- Mise en place un groupe de travail, piloté par COHOR, afin de mener une réflexion sur la simplification de la rédaction des paramètres de coordination notifiés sur CDG. Il inclura la prise en compte des écarts entre horaires bloc et horaires pistes dus aux temps de roulage.
- Une étude sur la capacité des postes de stationnement est menée par ADP/CDG et COHOR. Les hypothèses et les niveaux de limites retenus pour la modélisation de l'outil de suivi seront testés dans un système d'alerte à blanc à l'été 2019.
- Les paramètres aérogares ont été maintenus tandis que les paramètres pistes évoluent à compter de l'été 2019.

L'ensemble des paramètres de coordination ou facilitation d'horaires évoqués dans le présent compte rendu sont publiés et accessibles sur le site du coordonnateur : **www.cohor.org**.

### Sur l'aéroport de Paris-Orly :

Les principales évolutions d'infrastructures récentes, présentes et futures sont rappelées, à savoir :

- L'ouverture du bâtiment de jonction en avril 2019.
- L'évolution de la numérotation des terminaux en Orly 1, Orly 2, Orly 3 et Orly 4 dans la nuit du 18 au 19 mars 2019.

Ces évolutions ne mènent pas à la modification des paramètres de coordination « piste ».

➤ Evolution du mécanisme d'alertes aérogares

- ADP/Orly et COHOR ont étudié l'évolution du mécanisme d'alertes aérogares et ont présenté une nouvelle méthode de calcul des seuils d'alertes aérogares.
- Pour minimiser le taux de fausses alertes, ont été définis à compter l'été 2019 des seuils d'alertes aérogares intégrant une marge qui tient compte de l'écart potentiel entre les simulations réalisées et l'exploitation opérationnelle de l'infrastructure.
- Le paramètres « Capacité des terminaux » évolue donc à compter de l'été 2019. Il s'agit dorénavant d'un nombre de mouvements maximaux par tranches de 20 et 120 minutes. A l'occasion de la prochaine modification de l'arrêté associé, le terme « flux » sera remplacé par le terme « nombre de passagers ».
- Un retour d'expérience sur le nouveau mécanisme d'alertes aérogares et une discussion sur son évolution pour l'été 2020 seront menés au comité exécutif de septembre 2019.

L'ensemble des paramètres de coordination ou facilitation d'horaires évoqués dans le présent compte rendu sont publiés et accessibles sur le site du coordonnateur : **www.cohor.org**.

### . pour Figari-Sud-Corse

Pour rappel, l'aéroport de Figari-Sud-Corse est désigné d'aéroport à facilitation d'horaires depuis l'été 2017. Son comité exécutif, créé au CCAF de janvier 2018, a été actif en mars et septembre 2018.

Lors du retour d'expérience sur la facilitation d'horaires de l'été 2018, le maintien de la facilitation d'horaires et l'extension de la période à l'ensemble de la saison d'été 2019 ont été décidés.

➤ Évolution des infrastructures

Les travaux d'infrastructures suivants ont été effectués sur la plateforme de Figari-Sud-Corse en 2018:

- Le passage à 9 banques d'enregistrement au lieu de 7 ;
- Le rallongement du tapis de réception bagages ;
- La création d'une salle de départ national (400m<sup>2</sup>) avec deux portes de départ. Le passage de 4 à 6 portes de départ ;
- La création d'un 3<sup>ème</sup> PIF sur le hall national.

Les travaux ont surtout permis d'améliorer la qualité de traitement du trafic à l'été 2018.

L'évolution à la hausse des paramètres de facilitation d'horaires de l'été 2019 pour les arrivées est ainsi rendue possible par le renforcement de l'effectif de contrôleurs.

Par ailleurs, des travaux futurs sont envisagés pour continuer d'améliorer la capacité d'accueil et de traitement :

- La réfection de la piste pour mise aux normes EASA du 1<sup>er</sup> octobre 2018 au 20 avril 2019 avec phase de fermeture de la piste pour 5 semaines de travaux du 18 février au 24 mars 2019. Ces travaux permettront notamment la modification du seuil 05, la création de raquettes de retournement intermédiaires, ainsi que la création de RESA 05 et 23;
- La création d'une 2<sup>ème</sup> bretelle et 2 postes de stationnement supplémentaires est prévue à l'hiver 2020/2021 ;
- Des travaux d'extension de l'aérogare, permettant la création de 20 banques à terme, 9 portes de départ (contre 6 en 2018), l'extension des tris bagages (x4). 5 phases de chantier sont prévues sur 4 ans entre 2020 et 2024 ;

Ces deux derniers chantiers ont un impact significatif sur l'augmentation de la capacité d'accueil. Leur planification sera donc suivie dans le cadre des futurs comités exécutifs de l'aéroport de Figari-Sud-Corse.

**. pour Nice-Côte d'Azur et Cannes-Mandelieu**

➤ Période de coordination de Cannes et paramètres associés en 2019

L'aéroport de Cannes-Mandelieu sera coordonné à l'occasion du Festival du Film et du Grand prix de Monaco, du 15 au 27 mai 2019. Les mêmes paramètres de coordination qu'en 2018 ont été notifiés à COHOR.

➤ Information sur les travaux en cours et prévus sur Nice

La piste Nord sera fermée du 7 janvier au 29 mars 2019, les paramètres de coordination ajustés ont été notifiés à COHOR. L'impact sur les programmes sera très réduit.

➤ Contrainte pour les départs de nuit pérennisée après l'expérimentation de l'été 2018

Une contrainte sur les départs de nuit a été ajoutée à titre expérimental pour la saison d'été 2018 dans l'objectif de concilier la capacité opérationnelle navigation aérienne et la croissance de la demande des transporteurs.

A la suite du retour d'expérience positif de l'expérimentation, la contrainte a été pérennisée et insérée dans les paramètres de coordination à compter de l'été 2019.

**. pour Lyon-Saint-Exupéry, Annecy-Meythet et Chambéry-Aix-Les-Bains**

**Sur l'aéroport de Lyon-Saint-Exupéry :**

➤ Informations sur la capacité

Les paramètres de coordination sont maintenus.

L'étude d'un passage à la facilitation a été proposée au cours du comité exécutif du 24 septembre 2018. Un point d'avancement sera fait au comité exécutif du 25 mars 2019

➤ Retour sur la finale de la coupe européenne de football « UEFA Europa League »

L'aéroport a été coordonné du 16 mai 2018, 6 heures locales au 17 mai 2018, 6 heures locales. L'événement a généré 16 vols supplémentaires à l'arrivée et au départ, transportant 2936 passagers. La demande en créneaux a été faible par rapport aux estimations dans la mesure où la présence d'une équipe française en finale a sensiblement réduit le nombre de déplacements de supporters par voie aérienne.

**Sur les aéroports d'Annecy-Meythet et Chambéry-Aix-Les-Bains**

La décision d'intégrer les aéroports d'Annecy-Meythet et Chambéry-Aix-Les-Bains au comité exécutif de Lyon-Saint-Exupéry a été prise au CCAF de janvier 2018. Les comités de mars et septembre 2018 ont pris en compte ce périmètre. En mars 2018, le dispositif de facilitation d'horaires à l'hiver 2018/2019 a été discuté.

4 vendredis de vacances scolaires françaises d'hiver ont été ajoutés pour la période de facilitation de l'hiver 2018/2019, en comparaison à la saison équivalente précédente.

Sur demande de l'aéroport d'Annecy-Meythet, la période de mutualisation des capacités restantes a été réduite de 18 à 10 jours. Un bilan de cette modification sera fait au prochain comité exécutif.

**2 - Travaux de réhabilitation de la piste 08/26 de Paris-Orly en 2019**

➤ Procédure suivie pour la préparation des travaux

Afin de définir les paramètres de coordination associés à la période de travaux, des réunions de concertation ont eu lieu régulièrement depuis fin 2017 dans le cadre du CCAF. Elles ont rassemblé :

- les transporteurs aériens exploitant sur la plateforme ;
- ADP/Orly ;
- les services de la navigation aérienne ;
- COHOR.

En leur sein, ont été pris en compte les résultats des analyses opérationnelles menées dans le contexte du CDM.

L'objectif constant a été de combiner la programmation et les contraintes techniques des travaux avec la capacité opérationnelle de la navigation aérienne, l'acceptabilité des nuisances sonores par la riveraineté, et l'acceptabilité du risque économique associé aux ajustements de programmes par les compagnies aériennes.

➤ Le couvre-feu

Les travaux n'entraîneront aucune modification du traitement des dérogations au couvre-feu, en particulier aucun assouplissement des règles en vigueur n'est envisagé.

➤ Les paramètres de coordination

Est souligné par le comité, l'effort et le travail collectif de longue haleine des transporteurs, des associations de transporteurs, de la DGAC (DTA et DSNA) et de COHOR. Il a abouti un consensus sur la définition de paramètres de coordination.

La référence règlementaire qui permet de prendre en compte ces travaux dans les paramètres de coordination est l'article 2-1 de l'arrêté du 19 octobre 1999 qualifiant d'aéroports coordonnés les aéroports de Paris-Orly et Paris - Charles-de-Gaulle.

Deux périodes :

- une première de 5 semaines traitant le croisement entre les pistes 08/26 et 02/20. Une configuration en piste unique 06/24;
- une deuxième de 13 semaines traitant piste 08/26 uniquement. La piste 02/20 sera utilisée uniquement lorsque nécessaire.

Ces deux périodes de travaux se déclinent en 3 périodes de coordination auxquelles les paramètres de coordination suivants sont associés :

- Paramètres de coordination – 1<sup>ère</sup> période

Du lundi 29 juillet au jeudi 29 août 2019								Pour information
Tranche horaire		Arrivées		Départs		Total A+D	Total A+D	Total A+D
Heure locale	Heure TU	/30 min	/60 min	/30 min	/60 min	/60 min	/900 min	/ Jour
06:00-06:59	04:00-04:59		8* (-4)		25	30		650
07:00-21:59	05:00-19:59	17	27 (-7)		25 (-11)	45 (-25)	584	Issu du calcul: R900 (→ 584) +
22:00-22:59	20:00-20:59	17	30 (-6)		3 (-33)	(→ 33)		R60 Tot. 6-7h (→ 30) +
23:00-23:29	21:00-21:29	3		0 (-6)		(→ 3)		R60 Tot. 22-23h (→ 33) +
								R30 A 23 -23h30 (→ 3)

\* Pas d'arrivée avant 04h20 TU à cause du couvre-feu

▪ Paramètres de coordination – 2<sup>ème</sup> période

Phase intermédiaire : 3 jours du vendredi 30 août au dimanche 1er septembre 2019								Pour information
Tranche horaire		Arrivées		Départs		Total A+D	Total A+D	Total A+D
Heure locale	Heure UTC	/30 min	/60 min	/30 min	/60 min	/60 min	/900 min	/ Jour
06:00-06:59	04:00-04:59		8* (-4)		25	30		<b>660</b>  <i>Issu du calcul:</i>  R900 (→597) + R60 Tot. 6-7h (→30) + R60 Tot. 22-23h (→33) + R30 A 23-23h30 (→0)
07:00-10:59	05:00-08:59	17	27 (-7)		27 (-9)	45 (-25)	597	
11:00-11:59	09:00-09:59	17	27 (-7)		27 (-9)	44 (-26)		
12:00-12:59	10:00-10:59	17	27 (-7)		27 (-9)	48 (-22)		
13:00-13:59	11:00-11:59	17	27 (-7)		27 (-9)	43 (-27)		
14:00-20:59	12:00-18:59	17	27 (-7)		27 (-9)	45 (-25)		
21:00-21:59	19:00-19:59	17	27 (-7)		20 (-16)	45 (-25)		
22:00-22:59	20:00-20:59	17	30 (-6)		3** (-33)	(→33)		
23:00-23:29	21:00-21:29	0 (-3)		0 (-6)		(→0)		

\* Pas d'arrivée avant 04h20 TU à cause du couvre-feu

\*\* Pas de départ après 20h29 TU

▪ Paramètres de coordination – 3<sup>ème</sup> période

Du lundi 2 septembre au dimanche 1er décembre 2019								Pour information
Tranche horaire		Arrivées		Départs		Total A+D	Total A+D	Total A+D
Heure locale	Heure TU	/30 min	/60 min	/30 min	/60 min	/60 min	/900 min	/ Jour
06:00-06:59	04:00-04:59		8* (-4)		25	30		<b>680</b>  <i>Issu du calcul:</i>  R900 (→614) + R60 Tot. 6-7h (→30) + R60 Tot. 22-23h (→36) + R30 A 23-23h30 (→0)
07:00-10:59	05:00-08:59	17	27 (-7)		27 (-9)	45 (-25)	614	
11:00-11:59	09:00-09:59	17	27 (-7)		27 (-9)	44 (-26)		
12:00-12:59	10:00-10:59	17	27 (-7)		27 (-9)	48 (-22)		
13:00-13:59	11:00-11:59	17	27 (-7)		27 (-9)	43 (-27)		
14:00-20:59	12:00-18:59	17	27 (-7)		27 (-9)	45 (-25)		
21:00-21:59	19:00-19:59	17	27 (-7)		20 (-16)	45 (-25)		
22:00-22:59	20:00-20:59	17	33 (-3)		3** (-33)	(→36)		
23:00-23:29	21:00-21:29	0 (-3)		0 (-6)		(→0)		

\* Pas d'arrivée avant 04h20 TU à cause du couvre-feu

\*\* Pas de départ après 20h29 TU

Un niveau de programmation à 680 mouvements/jour nécessite l'acceptation par les transporteurs aériens d'une dégradation de la ponctualité, d'une augmentation du risque de déroutement sur CDG et d'ajustements de programme au jour J en cas de retards en fin de journée.

➤ Impact sur les droits historiques

A l'instar de 2016 et 2017, les créneaux horaires annulés pendant la période des travaux seront considérés comme exploités et l'article 10.4 du règlement (CEE) n°95/93 s'applique à la clôture partielle de l'aéroport d'Orly induite par les travaux.

Les ajustements volontaires et annulations de programme effectués sur la période de travaux n'auront donc pas d'impact sur le calcul des historiques.

### ➤ Calendrier des ajustements de programmes

Le dépôt des programmes a eu lieu pour l'été 2019 selon le calendrier IATA des activités de coordination. Les paramètres de coordination ont été notifiés à COHOR par la DTA le 6 décembre 2018 pour l'ensemble de la période de travaux.

Les compagnies aériennes sont invitées à faire les ajustements volontaires pour se conformer aux paramètres de coordination abaissés. La DGAC/DTA, en étroite collaboration avec COHOR, suivra l'évolution des ajustements de programme jusqu'à la fin des travaux.

**Une première réunion de suivi des ajustements de programme aura lieu le 12 février 2019 après-midi.** Elle se tiendra en anglais sur l'aéroport de Paris-Orly. Une invitation sera envoyée une fois le lieu confirmé par ADP.

Dans l'intervalle, un état des ajustements de programmes sera publié régulièrement sur le site du coordonnateur : [www.cohor.org](http://www.cohor.org).

Des échanges bilatéraux se feront entre COHOR et les transporteurs afin d'accompagner chaque transporteur, notamment à l'occasion du SOM (Conférence européenne d'optimisation des horaires) qui se tiendra les 22 et 23 janvier 2019 sur l'aéroport d'Orly.

### ➤ Transferts de vols vers CDG

Les transporteurs qui ont l'intention de transférer de vols vers Paris-CDG pendant les travaux de 2019 sur Orly informeront le plus tôt possible ADP de leurs intentions de transfert.

Les personnes à informer sont : [nicolas.ricard@adp.fr](mailto:nicolas.ricard@adp.fr) pour ADP/ CDG et [andre.artioukhine@adp.fr](mailto:andre.artioukhine@adp.fr) pour ADP/Orly.

Dans un premier temps, les possibilités de transferts seront examinées au regard des paramètres de coordination actuels et de la capacité d'accueil en ressources aéroportuaires, notamment en postes de stationnement. En fonction des retours reçus par ADP, la nécessité de faire évoluer les paramètres de CDG dans le cadre des travaux à Orly pourra être étudiée. Toute évolution des paramètres dans ce cadre ne sera possible qu'en fonction des contraintes sur les postes de stationnement et la capacité de la navigation aérienne.

COHOR transmettra au SNA-RP/CDG toute information sur les demandes de transfert impactant significativement la structure du trafic connue.

### ➤ Préparation opérationnelle

Le SNA-RP/CDG pourra être amené à réaliser des travaux pendant cette période, interdisant aux transporteurs de prendre Orly comme aéroport de décollage. Le SNA veillera à ne pas placer les interventions en période de forte demande, ceci n'a pas d'influence sur l'opportunité des décisions de transfert.

Un document va être envoyé par ADP/Orly aux compagnies afin de sensibiliser leurs équipages sur la mise en œuvre de la procédure HIRO pendant la période de travaux.

Par ailleurs, l'aviation d'affaires et générale est interdite sur Orly pendant toute la période de travaux.

## **3 - Redevance de coordination et de facilitation d'horaires sur les aéroports français**

### ➤ **Avis du CCAF sur la proposition de COHOR relative au tarif de la redevance de coordination**

La redevance pour service rendu sur les aéroports qualifiés d'aéroports à facilitation d'horaires ou d'aéroports coordonnés a été instaurée par le décret n° 2017-60 du 23 janvier 2017 qui complète le code de l'aviation civile. Le décret est complété par les dispositions de 4 arrêtés du 22 février 2017.

COHOR propose de maintenir les tarifs rendus exécutoires depuis 1<sup>er</sup> avril 2018 par décision d'homologation :

Pour un aéroport dans le cas de l'article R. 221-13 du CAC (*régime principal*)

- de 2,10 € / atterrissage pour l'exploitant d'aéronef
- de 2,10 € / atterrissage pour l'exploitant d'aéroport

Pour un aéroport dans le cas de l'article R. 221-14 du CAC (*régime dérogatoire*)

- de 2,10 € / atterrissage pour l'exploitant d'aéronef

Cette proposition prend en compte un budget 2019/2020 de 1 835 000 €, une marge nécessaire de 6% pour la constitution du fonds de roulement, un trafic prévisionnel retenu pour l'ensemble des aéroports coordonnés ou à facilitation d'horaires français de 923 675 mouvements et un taux de recouvrement de la redevance de 98%.

Le comité valide la proposition tarifaire de COHOR.

Sur demande des participants et à partir de la prochaine assemblée plénière du CCAF, COHOR communiquera sa proposition tarifaire en amont du comité.

#### **4 - Information sur les sanctions prononcées pour les manquements aux obligations relatives aux créneaux horaires**

La Commission Administrative de l'aviation civile (CAAC) donne un avis au ministre sur les sanctions à infliger aux transporteurs contrevenants. Le résumé de son activité figure ci-après :

La séance de la CAAC du 12 juin 2018 :

- 34 manquements
- 4 transporteurs aériens différents
- la saison aéronautique d'été 2017
- uniquement des manquements pour des vols opérés sans demande préalable de créneaux horaires.

Le ministre a infligé des amendes pour un montant total de 73 750 euros (pour un montant unitaire oscillant entre 750 et 3 000 €).

Le mandat des membres de la CAAC a expiré en octobre 2018. Une nouvelle composition de la commission doit être désignée.

Le décret du 20 février 2015 a modifié l'article R. 160-15 du CAC qui prévoit la publication de l'intégralité ou d'un extrait des décisions de sanction devenues définitives.

Les éléments synthétiques sur les sanctions prononcées pour des manquements réalisés entre les saisons aéronautiques d'été 2015 et d'hiver 2016/2017 ont été publiés sur le site de la DGAC, à l'adresse suivante :

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/coordination-et-facilitation-dhoraires#e3>

#### **7 - Questions diverses**

- Travaux de révision des Worldwide slot guidelines (WSG) par IATA et l'ACI world et WWACG

Eric Herbane, coordonnateur délégué et président du WWACG, est membre du groupe de représentants chargé d'organiser cette révision.



Il précise qu'à la suite de ces travaux, bien que les WSG, recommandations internationales en matière de créneaux, soient modifiées, le règlement (CEE) n° 95/93 modifié continuera d'être la référence dans l'Union européenne. Il pourra être mis en cohérence avec les recommandations internationales, à l'occasion de sa propre révision qui dépend du calendrier législatif européen.

Un point d'avancement sur la révision des WSG sera présenté lors de l'Assemblée OACI en septembre 2019.

COHOR regrette l'absence d'aéroports français ainsi que la présence d'une seule compagnie aérienne française dans les groupes de travail. Il fera un point sur l'avancement des travaux aux comités exécutifs du 25 mars 2019.

4 groupes de travail ont été créés. Ils concernent :

1. La détermination des historiques et la refonte des calendriers de programmation

- Pour deux saisons aéronautiques, à compter de l'été 2019, a été mis en place un test d'avancée de la date de limite de restitution des historiques (SRD) du 15 janvier au 15 décembre pour les saisons aéronautiques d'été, et, du 15 août au 15 juillet pour les saisons aéronautiques d'hiver.
- Les transporteurs aériens français présents expriment en comité leur souhait d'avoir en miroir, la date référence pour le calcul des créneaux historiques (HBD) avancée d'un mois. Fixée par la réglementation européenne au 31 janvier pour l'été et 31 août pour l'hiver, sa modification ne dépend pas uniquement de la révision des WSG.

2. L'introduction d'un nouveau statut d'aéroport

- Création d'un nouveau statut entre la facilitation d'horaires et la coordination : l'horaire pourra être imposé, mais le caractère historique est supprimé.
- L'objectif est d'assouplir le passage entre niveaux de saturation. Des tests sont en cours sur certains aéroports volontaires.
- Réflexion sur les critères objectifs pour déterminer le bon niveau d'un aéroport.

3. L'accès aux aéroports les plus saturés

- Sujet principal : les nouveaux entrants. Actuellement, certaines tranches horaires sont prises par les ajustements d'horaires et les nouveaux entrants ont accès à des créneaux qui ont moins de valeur commerciale.
- Proposition d'augmenter à 7 iso. 5 le nombre minimum de créneaux par jour (équivalant à 3 vols/jour) pour faire partie du critère « nouvel entrant », afin de moins fragmenter l'attribution de créneaux aux nouveaux entrants.

4. La surveillance de l'utilisation des créneaux

- Il s'agit d'un nouveau champ de recommandations pour les WSG.
- Certains aéroports s'intéressent au slot monitoring actuellement confié au coordonnateur, notamment afin d'y introduire l'aspect ponctualité.

Les critères de priorité traditionnels des coordonnateurs sont également revus dans le cadre de cette révision.

➤ Consultation menée par la Commission européenne sur la suppression du changement d'heure

La Commission souhaiterait que chaque état membre choisisse entre l'heure d'hiver ou l'heure d'été et supprime le changement d'heure.

Une période de transition sera nécessaire aux coordonnateurs et transporteurs pour que les programmes intègrent tous les choix d'heure faits à l'échelle nationale.

Les ministres des transports réunis le 3 décembre 2018, ont rejeté, pour l'ensemble des secteurs, la mise en place du changement d'heure au printemps 2019. Les discussions des Etats Membres sur le sujet sont donc repoussées et reprendront en fonction du calendrier de la présidence du Conseil de l'Union Européenne.

En l'absence de question supplémentaire de l'assemblée, la DGAC (SDA/DTA) clôt la séance et remercie les membres.

La prochaine réunion des comités exécutifs aura lieu le 25 mars 2019.

La prochaine assemblée plénière aura lieu en janvier 2020.

**Annexe 1**  
**LISTE DES PARTICIPANTS**  
**Assemblée plénière – 11 janvier 2019**

**Transporteurs aériens**

Air Corsica	Marie-Antoinette SANTONI
Air France	François DECARREAU
HOP !	Fabienne ESMANGART
Transavia France	David GROHEUX

**Exploitants d'aéroports**

SEACA/Vinci Airports/Chambéry	José VIEIRA DE FREITAS
ACA	Laurence MANAVIT
ADP/CDG	Nicolas RICARD
ADP/ORY	Michel LANDELLE André ARTIOUKHINE
ADL	Arnaud CHARPENTIER

**Associations de transporteurs aériens**

FNAM-CSTA/EBAA	Laura PAULAIS
----------------	---------------

**Exploitant d'aéroports**

UAF	Bertrand EBERHARD
-----	-------------------

**Prestataire de la navigation aérienne**

SNA-RP/Orly	Julien BOUTARD
SNA-RP/CDG	Guillaume BLANDEL

**Présidence des comités exécutifs**

DSAC-SE	Philippe GIMENEZ
---------	------------------

**Présidence**

DGAC/DTA	Aline PILLAN Fabienne HERLEDAN-REUMOND Laure DEMICHEL
----------	---

**Observateurs**

COHOR	Eric HERBANE Antoine LAPERT
-------	--------------------------------